



Conseil économique et social

Distr. générale
26 janvier 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 4 de l'ordre du jour

**Élections, présentations de candidatures,
confirmations et nominations**

Élection de 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

Note du Secrétaire général

1. En application de ses résolutions 1982/67 et 1985/71, le Conseil économique et social doit élire 13 membres du Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication, afin de pourvoir les sièges qui deviendront vacants le 31 décembre 2015, à l'expiration des mandats du Brésil, du Cameroun, du Ghana, de la Libye et de Maurice, pour un mandat de trois ans prenant effet le 1^{er} janvier 2016, les quatre sièges vacants revenant aux États d'Asie et du Pacifique, les deux sièges vacants revenant aux États d'Europe orientale et les deux sièges vacants revenant aux États d'Amérique latine et des Caraïbes.
2. L'élection sera organisée lors des réunions de coordination et de gestion du Conseil, qui se tiendront du 8 au 10 avril 2015.
3. Les sièges vacants doivent être pourvus comme suit :
 - a) Quatre membres à élire parmi les États d'Afrique;
 - b) Quatre membres à élire parmi les États d'Asie et du Pacifique (tous les sièges vacants);
 - c) Deux membres à élire parmi les États d'Europe orientale (tous les sièges vacants);
 - d) Trois membres à élire parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes (tous les sièges vacants).
4. La composition du Groupe de travail en 2015 figure dans l'annexe à la présente note.



Annexe

Groupe de travail intergouvernemental d'experts des normes internationales de comptabilité et de publication

(34 membres; mandat de trois ans)

Composition en 2015

Neuf membres élus parmi les États d'Afrique^a

Cameroun* (2015), Ghana* (2015), Libye* (2015), Malawi (2017), Maurice* (2015)

Sept membres élus parmi les États d'Asie et du Pacifique^b

Chine (2017), Kirghizistan (2017)

Trois membres élus parmi les États d'Europe orientale^c

Fédération de Russie (2017)

Six membres élus parmi les États d'Amérique latine et des Caraïbes^d

Brésil* (2015)

Neuf membres élus parmi les États d'Europe occidentale et autres États^e

Allemagne (2017)

* Membre sortant

^a Quatre sièges sont à pourvoir au sein de ce groupe, pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2017 (voir décision 2014/201 B du Conseil).

^b Cinq sièges sont à pourvoir au sein de ce groupe : quatre pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2015 et un pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2017 (voir décision 2014/201 B du Conseil).

^c Deux sièges sont à pourvoir au sein de ce groupe, pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2015 (voir décision 2014/201 B du Conseil).

^d Cinq sièges sont à pourvoir au sein de ce groupe : deux pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2015 et trois pour un membre dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2017 (voir décision 2014/201 B du Conseil).

^e Huit sièges sont à pourvoir au sein de ce groupe, pour des membres dont le mandat prendrait effet à la date de l'élection et viendrait à expiration le 31 décembre 2017 (voir décision 2014/201 B du Conseil).